

0312686B
ACADEMIE DE TOULOUSE
LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY
1 PLACE ALAIN SAVARY
31703 BLAGNAC CEDEX
Tel : 0534364240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/02/2019

Réuni le : 18/02/2019

Sous la présidence de : Pierre Donnadieu

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 12/02/2019

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DGH DU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE : Le conseil d'administration approuve le projet de répartition de la dotation horaire globalisée du lycée d'enseignement général et technologique au titre de l'année scolaire 2019/2020, selon le document joint : aucune suppression ni aucune création de poste

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0312686B
ACADEMIE DE TOULOUSE
LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY
1 PLACE ALAIN SAVARY
31703 BLAGNAC CEDEX
Tel : 0534364240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/02/2019

Réuni le : 18/02/2019

Sous la présidence de : Pierre Donnadieu

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 12/02/2019

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DGH DU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : Le conseil d'administration n'approuve pas le projet de répartition de la dotation horaire globalisée du lycée d'enseignement professionnel au titre de l'année scolaire 2019/2020, selon le document joint : une suppression de poste / aucune création de poste.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	6
Contre :	12
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20182019_40_0312686B_190225142703

0310094J

ACADEMIE DE TOULOUSE
RECTORAT ACADEMIE DE TOULOUSE
75 RUE SAINT ROCH
31077 TOULOUSE CEDEX 4

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Emploi de la dotation horaire globalisée DGH DU LYCÉE D'ENSEI

Etablissement émetteur de l'acte : LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY-0312686B

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement de l'acte : 40

Année scolaire : 2018-2019

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

BIEN_20182019_41_0312686B_190225143144

0310094J

ACADEMIE DE TOULOUSE

RECTORAT ACADEMIE DE TOULOUSE

75 RUE SAINT ROCH

31077 TOULOUSE CEDEX 4

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Emploi de la dotation horaire globalisée DGH DU LYCÉE D'ENSEI

Etablissement émetteur de l'acte : LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY-0312686B

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement de l'acte : 41

Année scolaire : 2018-2019

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Conformément à l'article R421-9 du code de l'éducation et plus particulièrement le 7° : "En qualité d'organe exécutif de l'établissement, le chef d'établissement soumet au conseil d'administration les mesures à prendre dans les domaines définis à l'article R. 421-2 après saisine pour instruction de la commission permanente en application de l'article R. 421-41 et exécute les décisions adoptées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se prononce sur l'emploi des dotations en heures, les délibérations du CA sur les créations ou suppressions de postes n'entraînent, en aucun cas la production d'un acte du CA transmissible de l'action éducatrice.

Lundi 18 février 2019
Conseil d'administration : préparation de la rentrée 2019

1- Quelques éléments de contexte

A la rentrée prochaine la troisième année de fonctionnement du lycée de Pibrac engendrera une baisse des effectifs en terminale GT. La variation des effectifs à la baisse en seconde GT constatée dès la rentrée 2017, poursuivie à la rentrée 2018 en première, se matérialisera sur le niveau de terminale à la rentrée 2019.

La structure par niveau, par série et par classe présentée ci-dessous correspond à la prévision d'effectifs arrêtée par le rectorat.

Un effet réforme apparaît dans l'Académie de Toulouse avec le choix de porter l'effectif maximal des classes à 36 élèves, ce qui permettra de financer 7 spécialités au moins dans tous les lycées de l'Académie.

Cette structure sera susceptible de variations au mois de juin en fonction des effectifs réellement constatés. Ainsi, une classe prévue aujourd'hui pour 24 élèves pourrait voir sa capacité d'accueil portée à 36 élèves et les moyens ajustés en conséquence. Il en est de même si des classes nouvelles devaient être créées.

S'agissant de la SEP, la structure reste identique. Il faut ajouter une centaine d'apprentis aux effectifs scolaires.

Structure Prévisionnelle 2018-2019

VOIE GENERALE	Effectifs	Classes
2 ^{nde} Générale & Technologique	401/396	10X36 + 2X24
1 ^{ère} Générale	324/282	9X36
1 ^{ère} STI 2D	69/67	2X36
Ter Littéraire	29/40	1(TES/S) X 36 2 S SVT X 36 2 S SI X 36 2 ES X 36 1 L X 36
Ter Sciences Economiques et Sociales	96/116	
Ter S Sciences de l'Ingénieur	69/55	
Ter S Sciences de la Vie et de la Terre	93/143	
Ter STI2D	69/68	2X36
1 ^{ère} année STS	24/24	1X24
2 ^{ème} année STS	24/21	1X24
Total	1161/1212	35/38 31X36 + 4X24

VOIE PROFESSIONNELLE	2nde	1ère	Ter	Classes
Bac Pro. Technicien d'Usinage	24	24	24	3
Bac Pro. Maintenance des Equipements Industriels	24	24	24	3
Bac Pro Aéronautique Aérostructure	24	24	24	3
Bac Pro Aéronautique Systèmes	24	24	24	3
Bac Pro Aéronautique Avionique	24	24	24	3
Bac Pro TU 1 an			12	1
MC Avion Moteur à Piston			12	1
MC Avion Moteur à Turbomachine			12	1
MC Avionique			12	1
TOTAL = 408	120	120	168	19



2- Comparaison de l'évolution de la DGH entre la prévision 2018 et celle de 2019

2/6

Cette comparaison fait apparaître que l'effet réforme pèse 10h00 sur la voie générale et 5h00 sur la voie technologique si on s'en tient au calcul théorique des dotations sur les niveaux de seconde et de première et si on les compare aux mêmes calculs, à structure constante sur ces niveaux dans l'organisation du lycée général en filières. Sur le niveau de terminale, la perte de 85h00 s'explique en grande partie par la conséquence de la sectorisation du lycée de Pibrac. 10H50 seulement correspondent au financement du tronc commun d'une classe de terminale perdue par rapport aux 9 classes actuellement en première. La montée pédagogique est absorbée par la capacité maximale portée à 36 élèves. Les spécialités restent financées.

COMPARAISON VENTILATION REPARTITION DGH DEVANT ELEVES PAR NIVEAUX											
Horaire Struct Total					Horaire Struct Total						
seconde 10*35 + 2*24	Tronc Commun		28,5	12	342	seconde 10*36 + 2*24	Tronc Commun		26,5	12	318
	EDD		10,5	10	105		EDD				0
	Groupes effectif réduit				0		Groupes effectif réduit		12	10	120
	Allemand LV3		1,5	1	1,5		Allemand LV3		1,5	1	1,5
	Total seconde				448,5		Total seconde				439,5
première générale 9*35	Tronc commun		14	9	126	première générale 9*36	Tronc commun		16	9	144
	HG ES/L		4	4	16		HG ES/L				0
	HG S		2,5	5	12,5		HG S				0
	Spécialités	ES	9,5	4,2	39,9		Spécialités	ES	12	9	108
		L	8,5	1	8,5			L			0
		SVT	3	4	12			SVT			0
		SI	7	2	14			SI			0
		S	7	5	35			S			0
	Groupes effectif réduit ES/L		7	3	21		Groupes effectif réduit ES/L		8	9	72
	Groupes effectif réduit S		9	4,5	40,5		Groupes effectif réduit S		1		0
	Total première GT				325,4		Total première GT				324
première STI2D 2*35	Tronc Commun					première STI2D 2*36	Tronc Commun				40
	Technologie transversal						Technologie transversal				24
	technologie spécialité						technologie spécialité				
	Groupes effectif réduit						Groupes effectif réduit				28
	Total première STI2D				97		Total première STI2D				92
Terminale générale 11*35	Tronc commun		8,5	11	93,5	Terminale générale 8*36	Tronc commun		8,5	8	68
	HG S		2	6	12		HG S		2	5	10
	Spécialités	ES	18,5	4	74		Spécialités	ES	18,5	3	55,5
		L	18,5	2	37			L	18,5	1	18,5
		SVT	5,5	5	27,5			SVT	5,5	3	16,5
		SI	8	2	16			SI	8	4	32
		S	14	6	84			S	14	5	70
	Groupes effectif réduit ES/L		6	4,3	25,8		Groupes effectif réduit ES/L		6	4	24
	Groupes effectif réduit S		10	6	60		Groupes effectif réduit S		10	5	50
	Total terminale GT				429,8		Total terminale GT				344,5
	Terminale STI2D 2*35	Tronc Commun						Terminale STI2D 2*36	Tronc Commun		
Technologie transversal					Technologie transversal						
technologie spécialité					technologie spécialité						
Groupes effectif réduit					Groupes effectif réduit						
Total terminale STI2D				101,52	Total terminale STI2D					101,52	
TOTAL DEVANT ELEVES LGT			1402,22		TOTAL DEVANT ELEVES LGT			1301,52			
BTS 1	Horaire global		46		BTS 1	Horaire global		46			
BTS 2	Horaire global		49		BTS 2	Horaire global		49			
TOTAL DEVANT ELEVES BTS			95		TOTAL DEVANT ELEVES BTS			95			
TOTAL DEVANT ELEVES LGT			1497,22		TOTAL DEVANT ELEVES LGT			1396,52			
					DGH 2019			1420			

3- Dotation Globale Horaire

2.1- Section d'Enseignement Professionnel

La dotation accordée s'élève à 826,3 heures devant élèves (dont 99,21 HSA), couvre tous les enseignements obligatoires en prenant en compte les nouveaux horaires de seconde, les horaires maintenus en 1^{ère} et terminale et permettra des ajustements pédagogiques en concertation avec les équipes.

A cela il convient d'ajouter l'équivalent de 4,5 HSA évaluées à un taux moyen de 1250 euros au titre des IMP.

Elles permettent d'allouer des Indemnités pour Mission Particulière (IMP) : coordination EPS, heures de laboratoire, TICE, ...



3/6

Viennent aussi abonder la DGH, 9h00 d'UNSS et 1h00 de coordination EPS.

	Préparation 2018	Rentrée 2018	Préparation 2019
Heures d'enseignement	829,5	820,25	826,3
Heures hors enseignement	5	14	14,5
Total dotation attribuée	834,5	828,20*	840,8

(*) Heures transférées au LGT pour équilibrer notamment le financement de l'enseignement d'Art plastique

Le nombre d'heures postes est en augmentation de 13,77 heures, celui des HSA en diminution de 32,15 heures par rapport au prévisionnel 2018.

	Prévisionnel 2018	Rentrée 2018	Prévisionnel 2019
HP	723,32	696,84	737,09
HSA	106,18	131,36	99,21
IMP	5	5	4,5
HSA/HP	0,146	0,188	0,134

La dotation n'intègre pas les heures dévolues aux différentes sections d'apprentissage STS Aéronautique, Bac Professionnel et MC. Elles feront l'objet d'une attribution particulière ultérieurement.

Il en est de même pour le ½ ETP de décharge au titre de la PART 147.

Les conditions de travail envisagées pour 2019-2020 seront globalement les mêmes que celles de l'année scolaire en cours sur les niveaux de 1^{ère} et de terminale.

Quelques heures non ventilées (5h00) peuvent nous permettre des ajustements, soit pour financer des dispositifs pédagogiques complémentaires, soit pour accompagner la mise en place de la réforme sur le niveau seconde, mais pour ces dernières, sans garantie de reconduction à la rentrée 2020.

Poursuite de l'enseignement d'exploration patrimoine

Notre projet d'ouverture d'un enseignement d'exploration Création et Activités Artistiques option patrimoine prévoyait à titre expérimental, de mixer des élèves de la voie générale et de la voie professionnelle. Pour diverses raisons la mise en place n'a pas été effective cette année, mais cette disposition gagnerait à se concrétiser en 2019.

Section européenne

Dès la circulaire académique parue, nous candidaterons pour son ouverture officielle.



Répartition DGH proposée

Disciplines	Apports	Besoin	HSA	BMP	Créations/Suppressions
Lettres-Anglais	54	57	3	0	
Lettres-Histoire	72	91	6,7	12,3	BMP lettres-Histoire 12,3 h
Arts Appliqués	18	25	7	0	
Biotec/Santé/Env	18	19	1	0	
Math / Sciences	90	105,5	5	10,5	BMP 10,5 h ET 18 h réel juin
EPS	52,5	52,5	0	0	CSD 4,5h
Construction	98	120	13	9	BMP CONS 9h
Productique	100	121	21	0	
Maintenance	117	136,5	19,5	0	
Maintenance aéronef	36	42	6	0	
Elt/Eln	26	33	7	0	SUPPRESSION POSTE Mr GILLIER
Gestion	14,4	23,5		9,1	BMP 9,1h
PP orientation		5	5		
A répartir		5	5	0	
TOTAL	695,9	836	99,2	35,9	

Incidence sur les postes

Une suppression de poste est proposée, correspondant à un départ à la retraite et permettant d'anticiper la baisse de consommation horaire dans les disciplines professionnelles sur les niveaux de 1^{ère} et de terminale successivement en 2020 et en 2021.

Des BMP sont d'ores et déjà proposés en création et susceptibles d'évoluer en fonction des heures gagées concernant l'apprentissage.

2.2- Lycée Général et Technologique

La dotation du lycée s'élève à 1532,05 heures, soit une baisse de 102,14 heures par rapport au prévisionnel de janvier 2018. Elle sera abondée de 15 heures pour financer la PART 147. La perte importante d'élèves sur le niveau terminale explique pour une grande part la baisse de la DGH, même si la réforme y contribue pour 25h50.

	Préparation 2018	Rentrée 2018	Préparation 2019
Enseignements second cycle et post bac devant élèves	1500,97	1512,96	1410,88
Dispositif particulier	15	15	29
Heures hors enseignement	118,22	118,22	92,17
Total dotation attribuée	1634,19*	1646,18*	1532,05*

(*) Dont IMP

Le nombre d'heures postes est en diminution de 94h50 par rapport au prévisionnel 2018, celui des **HSA** en diminution de 5h29.

	Prévisionnel 2018	Rentrée 2018	Prévisionnel 2019
HP	1467,71	1487,57	1372,86
HSA	144,98	158,61	139,69
IMP	21,5	21,5	19,5
HSA/HP	0,098	0,106	0,101



5/6

Sur 139,69 HSA, 105 (75,17%) sont prévues pour financer des heures hors enseignement, dont 92,17 heures concernent les différentes pondérations, pré-bac et post-bac.

A cela il convient d'ajouter 19,5 HSA évaluées à un taux moyen de 1250 euros. Il s'agit de moyens permettant d'allouer des Indemnités pour Mission Particulière (IMP) : coordination EPS, heures de laboratoire, TICE, Section Sportive Athlétisme...

Quelques remarques générales

La répartition proposée est basée sur une moyenne **de moins d' 1/2 HSA par enseignant** devant élèves, les pondérations venant en sus.

Cette dotation et la proposition actuelle de sa ventilation permet de financer l'organisation envisagée à ce jour sur les niveaux de 2^{de} et 1^{ère} dans le cadre de la réforme. Sur le niveau de terminale, à l'exception du dédoublement en EMC et une moyenne en LV de 26 élèves, l'organisation des années passées peut être reconduite.

Globalement, le module de culture générale, les sections européennes sont maintenues et les enseignements optionnels LV3 Allemand, Arts patrimoine, LCA sont budgétés.

Le conseil pédagogique pourra naturellement discuter, proposer des modifications si besoin.

Cette répartition est purement théorique, elle permet de se prononcer sur les suppressions ou créations de postes, voire compléments de service donnés.

Un reliquat de 15h00 dont l'utilisation pourra être débattue

Quelques hypothèses au regard des consultations relatives à la réforme, **avec aucune garantie de reconduction pour la rentrée 2020**, si elles devaient être retenues :

- Dédoublement au moins partiel de l'EMC
- Dédoublement d'un temps de lettres en 1^{ère}
- Augmentation de 0h50 de l'enseignement scientifique dans le Tronc commun de 1^{ère} (dédoublements ou/et intervention des mathématiques)
- Retour à 3 groupes 2 classes en LV, mais insuffisant pour tous les niveaux
- Retour aux dédoublements dans certains enseignements scientifiques de seconde au lieu de groupes à 24 élèves
- Réserve pour le financement de groupes supplémentaires de spécialité de 1^{ère} (préférence de la Direction)

D'ici juin, il serait opportun de hiérarchiser ces priorités.

Ces décisions n'ont pas de conséquences majeures sur les postes.



6/6

Répartition provisoire proposée

Discipline	postes				besoins				OBSERVATIONS
	complet	partiel	vacant	Apport	Total	Ecart	HP	HSA	
philosophie	3		0	48	55,5	7,5	0	7,5	
lettres classiques	7	1	0	129	6	14	0	14	
lettres modernes					137				
allemand	1	0		18	18,5	0,5	0	0,5	
anglais	8	1		140,4	153,75	13,35	0	13,35	
espagnol	5	0	0	87	101,25	14,25	8,36	5,89	1 BMP 8,36
italien	0	0	0	0	6,45	6,45	6,45	0	1 BMP 6,45
occitan					0	0		0	
histoire geo	7	1	0	140,4	140,9	0,5	0	0,5	
ses	4	1	0	86,4	84,5	-1,9	-9	7,1	1 CSD 9h IEP
mathématiques	9	4	0	192,4	211,75	19,35	3,6	15,75	1 BMP 3,6
sc. physiques	9	1	1	161,4	174,5	13,1	-9	22,1	CSD 9h00 Apprentissage
svt	4	2	0	98	94,5	-3,5	-10	6,5	1 CSD 10h
Eps	4	0		74	84,5	10,5	5	5,5	CSR / CSD
Sii mécanique	7		0	108	139,75	31,75	0	31,75	
Sii inf & numérique	2	0		36	39,5	3,5	0	3,5	
Sii énergie	3			51	56,75	5,75	0	5,75	
Gestion				0	0	0		0	
TOTAL	73	11	1	1370	1505,1	135,1	-4,59	139,69	
DOTATION				1372,86	1512			139,69	
ECART				2,86	6,9				

Incidence sur les postes

Il est proposé un CSD de 10h00 en SVT au lycée de Pibrac. Cette année deux postes

Des CSD sont anticipés en SES et en physique et chimie.

Des BMP sont prévus en italien, espagnol, et mathématiques.